



vente à domicile d'un détecteur de fumée

Par **amuscillo**, le **16/07/2009** à **20:26**

Bonjour,

Ce jour, un homme s'est présenté à mon domicile pour me vendre un détecteur de fumée. Il m'a présentée un document montrant l'obligation d'installer à son domicile un détecteur de fumée. Il a donc installé un détecteur dans mon couloir. Ensuite, j'ai signé le bon de commande, il m'a fournie une attestation pour mon assurance et je lui ai fait un chèque de 69 euros. Il m'a donc fait une facture numérotée comportant un RCS et une T.V.A. La société existe.

Après réflexion, j'ai regardé les prix pratiqués pour ce détecteur de fumée (au norme NF en vigueur) environ 20 euros. J'aimerais donc me faire rembourser de cette installation. Est-ce possible ? Quelle est la procédure à suivre ?

Merci.

Par **jeetendra**, le **16/07/2009** à **20:39**

bonsoir, malheureusement il me semble que c'est trop tard pour se rétracter, vous n'aurez jamais du régler quoi que ce soit tout de suite, cordialement